



ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV

Lors de la récente assemblée générale, les responsables des interprofessions ont choisi de me reconduire à la présidence du CNIV, j'en suis fier et je les en remercie.

En regardant ces trois dernières années, j'ai un regret majeur, celui de voir s'effriter nos parts de marchés à l'export dans un apparent manque de réaction qui me surprend toujours. Certes, le CNIV n'est pas le seul responsable de cette évolution, mais il est destiné à agir sur le cadre réglementaire dans lequel évoluent nos entreprises. Aussi, je crois que nous devons nous demander si ce cadre est aujourd'hui bien adapté au contexte économique, aux marchés, et comment le faire évoluer.

Mais je retiens également un point positif : l'avancée du dossier déperissement, dont la gouvernance ad hoc nous a montré qu'il était possible de nous unir face à un défi. Peut-être cette méthode va-t-elle nous inspirer alors que se présente à nous une nouvelle occasion de la mettre en pratique avec les États généraux de l'alimentation ? L'érosion du marché français, l'internationalisation nécessitent d'être unis. C'est le sens que je souhaite donner à ce nouveau mandat. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

Une Commission européenne à l'écoute de nos propositions

Par le biais de plusieurs rencontres avec les hauts fonctionnaires européens, le CNIV a pu exposer les difficultés auxquelles se heurtent les interprofessions vitivinicoles et leurs propositions pour améliorer la viabilité économique de la filière.

La Commission européenne recherche une manière d'améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire. Elle semble convaincue que les organisations interprofessionnelles peuvent jouer **un rôle accru**. Afin d'exposer le point de vue des interprofessions vitivinicoles françaises sur le sujet, le président et le vice-président du CNIV ont rencontré **plusieurs hauts fonctionnaires** européens, le mois dernier, à Bruxelles.

Des rendez-vous ont eu lieu avec **Jerzy Plewa**, directeur de la DG Agri, **Stefano Soro**, de la DG Grow, chargée de veiller au bon fonctionnement du marché européen (réduction des entraves au commerce et des pratiques déloyales) et **Philippe Chauve**, responsable de la Task force alimentaire au sein de la DG Comp, référent de la Commission européenne sur les questions de concurrence.

FORTE ÉVOLUTION DU POINT DE VUE EUROPÉEN

Les échanges ont notamment porté sur la manière dont **le droit européen de la concurrence pourrait évoluer** afin de mieux prendre en compte les spécificités des produits sous signe de qualité et sur l'extension des missions qui pourraient être assignées aux interprofessions. Ces discussions ont permis de constater **la forte évolution du point de vue** des autorités européennes ces dernières années sur ces sujets. La Commission s'est montrée à l'écoute, voire désireuse d'accéder aux demandes. **Une initiative législative** de la Commission européenne visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire a été annoncée pour le printemps 2018, en parallèle des travaux de réforme de la Pac. ■

Une photo de l'offre de vins dans la restauration française

Afin de mieux suivre l'offre des cafés-hôtels-restaurants en France, plus de mille cartes des vins ont été relevées et analysées cette année. La bouteille de 75 cl reste le format le plus présent, pour un prix médian de 37 € le col.

En France, environ trois bouteilles de vins tranquilles sur dix sont consommées dans les cafés-hôtels-restaurants (CHR). La consommation hors foyer ayant tendance à se développer, les interprofessions réunies au sein du CNIV ont décidé, il y a plusieurs années, d'organiser un suivi qualitatif de ce circuit de distribution, en cofinancement avec FranceAgriMer. Pour la première fois en 2017, cette étude a pris la forme d'un relevé d'offre (et non d'un questionnaire proposé aux restaurateurs, comme précédemment).

72 000 RÉFÉRENCES PRISES EN COMPTE

Un échantillon représentatif de la restauration à table a été établi dans 40 aires urbaines françaises, avec la volonté de privilégier les établissements moyen à haut de gamme (ticket moyen, incluant les boissons, supérieur à 20 € par repas, 30 € à Paris⁽¹⁾). Environ 1 200 cartes des vins ont ainsi été relevées *in situ*, auxquelles ont été ajoutées 200 cartes disponibles par Internet. Soit au total, plus de 72 000 références de vin collectées et exploitables.

Ces données confirment que la bouteille de 75 cl est le format dominant dans l'offre, puisqu'il est proposé

par la quasi-totalité des établissements. La bouteille de 75 cl représente les deux tiers des références pour un prix médian de 37 € le col. Le vin au verre arrive en deuxième place, avec 17 % des références, présent dans huit établissements sur dix, à un prix médian de 5,60 €. Le pichet et la demi-bouteille sont proposés dans un établissement sur deux et représentent chacun 9 % des références.

LES INDÉPENDANTS ONT UNE OFFRE PLUS LARGE

Des différences ont pu être mises en évidence entre les types d'établissement : les restaurants indépendants et les hôtels-restaurants proposent en moyenne 39 et 38 références différentes sur leurs cartes des vins, tandis que les restaurants « chaînés » (faisant partie d'une chaîne du type Buffalo Grill, La Pataterie...) ont une offre moins large (20 références en moyenne) et concentrée sur un prix médian plus faible à 25 € la bouteille, contre 36 € et 45 € pour les précédents.

Les cartes des vins varient également en fonction du type de cuisine servie : les restaurants avec une cuisine traditionnelle (française) sont ceux qui

proposent la carte des vins la plus étendue, avec 42 références en moyenne, pour un prix médian de 39 € le col. Les hôtels-restaurants ont un assortiment un peu plus faible (37 références), mais avec un prix médian plus élevé à 45 € le col, tiré par quelques références très hautes. A l'autre bout de l'échelle, les restaurants proposant une cuisine régionale et les crêperies ont des cartes des vins réduites à moins de 20 références, pour un prix médian inférieur à 30 € le col.

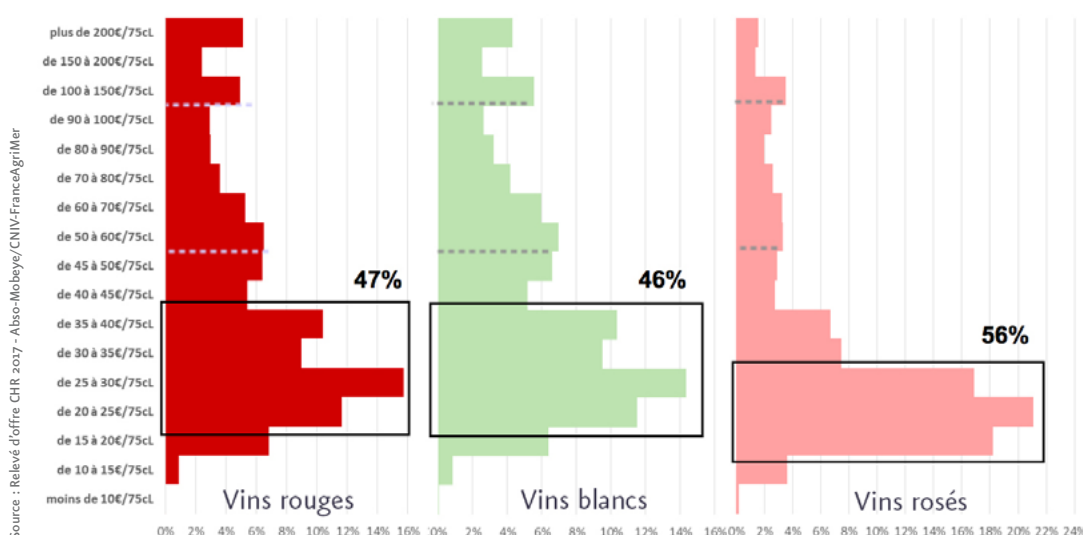
UNE RÉFÉRENCE SUR DEUX EST UN VIN ROUGE

Côté couleur, les vins tranquilles rouges (49 % de l'offre) et les vins blancs (38 % de l'offre) sont présents dans 98 % des établissements, positionnés à un prix médian identique de 38 € le col. Les vins rosés représentent 13 % de l'offre et sont présents dans neuf restaurants sur dix, pour un prix médian plus accessible de 26 € le col.

Parmi les origines des vins, cinq régions se positionnent comme incontournables : Bourgogne, Bordeaux, Loire, Rhône et Provence représentent à elles seules 60 % de l'offre. Le consommateur est sûr de trouver au moins un vin de ces régions dans 95 % des restaurants. Les vins étrangers représentent 6 % de l'offre et sont surtout présents dans les restaurants de spécialités étrangères (cuisine italienne, notamment).

(1) La restauration rapide et les hôtels sans restaurant n'ont pas été enquêtés.

RÉPARTITION DE L'OFFRE PAR COULEUR ET TRANCHE DE PRIX (POUR LES VINS TRANQUILLES EN BOUTEILLE DE 75 CL)



AU TOTAL, LES VINS ROUGES REPRÉSENTENT 49 % DE L'OFFRE, LES BLANCS 39 % ET LES ROSÉS 13 %. ENVIRON LA MOITIÉ DE L'OFFRE EN VINS TRANQUILLES ROUGES ET BLANCS SE POSITIONNE ENTRE 20 € ET 40 € LE COL. LES VINS ROSÉS SONT UN PEU PLUS ACCESSIBLES, AVEC LA MAJORITÉ DES RÉFÉRENCES PROPOSÉE ENTRE 15 € ET 30 € LE COL.

Le vin tiendra sa place aux États généraux de l'alimentation

Les États généraux de l'alimentation viennent d'être lancés. Le CNIV s'associe à l'action coordonnée que les organisations vitivinicoles françaises ont décidée pour l'occasion.

Comme le gouvernement avait organisé le Grenelle de l'environnement en 2007, Emmanuel Macron a souhaité la tenue d'**États généraux de l'alimentation**. Une première journée de lancement a eu lieu le **20 juillet**, à Paris. Même si le président de la République n'a pas participé personnellement à cette session, le **Premier ministre** et l'ensemble des ministères parties prenantes étaient présents. Plusieurs personnalités ont pris la parole pour faire un état des lieux actuel de la filière agroalimentaire française.

VALEUR AJOUTÉE ET ALIMENTATION SAIN

Vers quoi déboucheront ces États généraux ? Vers une loi, voire plusieurs, comme le Grenelle en son temps ? Quelle que soit l'issue des débats, la profession vitivinicole, quant à elle, a souhaité **y participer pleinement, de manière coordonnée**. Un courrier commun à l'AGPV, la CCVF, la Cnaoc, l'UMVin, aux Vif, à Vin et Société, à VinIGP et au CNIV, a été envoyé en ce sens au ministre de l'Agriculture, réaffirmant ainsi **la place du vin dans l'alimentation**.

Les États généraux de l'alimentation sont en effet, comme leur nom ne l'indique pas tout à fait, destinés à établir un consensus sur la politique à mener en ce qui concerne **l'alimentation, mais aussi l'agriculture**. Les débats vont donc partir de l'amont, avec la question centrale de **la création de valeur ajoutée** et de **sa répartition équitable** pour que les producteurs puissent vivre dignement de leur métier. L'autre grand chantier portera sur la manière d'assurer une alimentation **saine, sûre, durable et accessible à tous**.



LES PREMIERS ATELIERS DE RÉFLEXION DÉBUTERONT FIN AOÛT. LES PARTICIPANTS DEVRONT TROUVER DES VOIES DE PROGRÈS ACCEPTABLES PAR TOUS.

QUATORZE ATELIERS ET UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors de cette journée inaugurale, le ministre de l'Agriculture a expliqué la méthode retenue pour l'organisation de ces États généraux : **quatorze ateliers** thématiques et **une consultation publique**. Les ateliers seront conduits par des personnalités reconnues. Au-delà du diagnostic et de la compréhension des enjeux, les membres des ateliers seront appelés à trouver **des voies de progrès acceptables par tous**. Quant à la plateforme **egalimentation.gouv.fr**, elle est en ligne depuis le 20 juillet. Selon le ministre de l'Agriculture, elle a reçu, en fin de première journée, 3 600 visiteurs, 450 contributions et 100 propositions. Cette consultation, ouverte à tous, est structurée autour de trois thèmes :

- favoriser une chaîne de production agroalimentaire plus durable et plus équitable ;
- favoriser une consommation plus saine, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement ;
- concilier compétitivité internationale de la production agroalimentaire et respect des enjeux sociétaux internationaux.

Le public **peut formuler des propositions** concrètes, signaler des sources d'information, mais également **voter pour les idées** du gouvernement ou des autres contributeurs. ■

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Fin août** : début des ateliers du premier chantier, autour de la création et du partage de la valeur.
- **A partir d'octobre** : deuxième vague d'ateliers, centrés sur l'alimentation saine et accessible à tous.
- **Avant la fin de l'année** : restitution de l'ensemble des travaux et engagements des participants sur l'agenda des solutions envisagées.



Une nouvelle image pour les vins de Provence

Issue d'un travail collégial, la nouvelle identité visuelle des vins de Provence accompagne leur montée en gamme et affirme l'art de vivre provençal.

Avec la « success story » du rosé (croissance à l'export, montée en gamme), les responsables du CIVP (Conseil interprofessionnel des vins de Provence) ont ressenti **la nécessité d'un changement** dans l'identité visuelle représentant

les vins de la région : un **groupe de travail de professionnels** très impliqués a ainsi travaillé sur le sujet. La mise en concurrence de plusieurs agences a abouti au choix de **trois visuels illustrés**, mettant en situation des instants de consommation, avec un verre de rosé au premier plan. **Pique-nique** sur la plage, **apéritif** dans un mas ou **soirée sur une terrasse** en bord de mer : ces dessins invitent le consommateur à partager l'art de vivre à la provençale.

UNE CAMPAGNE SUR LE TERRITOIRE CET ÉTÉ

Les mêmes visuels seront utilisés pour la France et l'étranger, sauf que les personnages n'apparaîtront pas en France, pour cause de Loi Evin. Ces visuels viennent de débiter leur carrière dans la presse écrite. Ils seront déployés cet été sur les panneaux d'affichage **dans les zones d'appellation**, sur la **zone côtière** et à **Aix-Marseille**. Outre la promotion des produits, l'objectif est bien d'afficher **les valeurs** de la Provence et de renforcer le leadership de la région sur le rosé.

Le CIVP a profité de cette phase de renouveau pour finaliser la mue complète des éléments de sa **communication institutionnelle** (logo, courrier, cartes de visite...). Cette homogénéité des supports de communication est un atout pour afficher **la structuration de l'interprofession**, notamment vis à vis de ses ressortissants. ■

AGENDA

07/09

Conseil exécutif du CNIV

21 et 22/09

Commission études et suivi des produits

NEWS

Jean-Martin Dutour a pris la suite de Gérard Vinet à la présidence d'InterLoire.

Fabrice Rieu cède la présidence du Conseil interprofessionnel des vins du Roussillon à **Philippe Bourrier**.

Noël Bougrier est le nouveau président de l'Anivin.

Après un stage au CNIV, **Floriane Chanel** remplacera Marie-Henriette Imberti au service économique pendant son congé maternité.

Les bureaux du CNIV seront fermés à partir du 31 juillet jusqu'au 18 août. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances !

EN BREF

Promotion : parution de la décision 2017

Le CNIV propose d'étudier les méthodes de nos voisins pour améliorer la gestion de la mesure à l'avenir.

Après plusieurs mois d'attente, la décision du directeur de FranceAgriMer au sujet de la mesure OCM « promotion des vins dans les pays tiers » pour l'année 2017 **vient de paraître**. Les courriers établissant l'éligibilité des dossiers sont en cours d'envoi. Cette décision intervient alors que l'appel à projets est clos depuis le **15 décembre dernier** et que les actions ont pu commencer au 1^{er} janvier. D'après FranceAgriMer, 32 % des dossiers ont été rejetés.

UN MISSION EN ESPAGNE

Le CNIV souhaite qu'à l'avenir **une simplification** puisse avoir lieu, non seulement pour les entreprises et les interprofessions déposant les dossiers, mais

aussi pour FranceAgriMer dans le traitement de ces derniers. Pour cela, le CNIV propose de **comparer les mise en œuvre nationales** de la réglementation européenne entre les administrations **française et espagnole**, afin de faire des propositions concrètes d'amélioration. Une mission de trois jours a été effectuée en ce sens par une délégation du CNIV, fin juillet.

Par ailleurs, l'ouverture d'un **nouvel appel à projets** pour l'année 2018 a été acté par FranceAgriMer. Il ouvre une période de dépôt des dossiers de candidature du **22 septembre au 17 novembre 2017 inclus**, pour des opérations de promotion dans les pays tiers qui se dérouleront en 2018. ■